



Compte-rendu atelier NDDL du 23 septembre 2017

**"Avenir des terres à Notre-Dame-des-Landes :
propriété foncière, projets alternatifs, quels usages des sols ?"**

Tour de table. 35 présent-es.

Contexte :

Suite à l'annonce de la médiation sur le dossier NDDL, EELV a décidé de participer activement au processus, avec la volonté d'apporter une plus-value à l'argumentaire des opposants, et aussi de porter des propositions sur l'après projet-NDDL. Une délégation EELV a ainsi rencontré la mission de médiation le 07 septembre dernier. Cette délégation s'est basée sur un important travail de préparation afin d'avoir à porter un positionnement propre à notre parti qui puisse s'inscrire dans la complémentarité avec les autres organisations participant à la médiation.

Objectif de l'atelier :

- Faire un retour sur la rencontre de médiation
- Ecouter les personnes de terrain et leur vision de l'avenir du territoire après l'abandon

Retour sur la rencontre médiation du 7 septembre :

Points clés abordés :

- Approche logement, SCOT Nantes-Saint-Nazaire et projet de PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain) : cela a permis de contredire les arguments des pro-aéroports. La délégation a resitué l'enjeu de développement du territoire et rappelé comment le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), sans débat, a toujours tourné autour du projet d'aéroport. Elle a rappelé la contradiction avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), et aussi l'enjeu des emprises et de l'optimisation de Nantes Atlantique. Ces sujets d'aménagement du territoire et d'occupation des sols au sens large ont intéressé les médiateurs.
- Enjeu des accès mobilité au nouvel aéroport : ils ne sont pas encore budgétisés par les collectivités. Optimisation de la ligne ferroviaire. Les élus de Rennes ont complété sur le risque de déménagement du territoire et l'importance des lignes ferroviaires de proximité. L'offre aéroportuaire du Grand Ouest est à mettre en cohérence, ce qui n'est pas fait dans le cadre du projet NDDL. Question de la zone de chalandise.
- Avenir de la ZAD : vocation agricole à consolider, réappropriation des terres par les ayants droits, biodiversité, vocation alimentaire, espace d'innovation, volonté de mise en place d'une entité de

gestion du territoire pérenne. C'est le territoire qui donnera sa solution, elle ne devra pas venir d'en haut.

- Présentation des luttes anciennes, comme celle du Larzac, ou celle de la lutte sur la Loire qui a débouché sur le plan Loire. Il y avait une médiation macro, mais aussi la dimension micro. L'Etat avait nommé un chargé de mission ministériel pour coordonner le tout, et il y avait eu un soutien financier pour des études et des expérimentations locales.
- Evolution des mentalités : Certains élus ont osé la parole dissidente. Rappel du résultat serré de la consultation sur Nantes, avec seulement 100 voix d'écart sur 83.700 votants. L'argent public peut aller vers d'autres projets plus porteurs.

Les échanges étaient détendus, le dialogue constructif. Les médiateurs étaient en demande de précisions, en recherche réelle d'une solution.

Deux questions posées par les médiateurs :

- Problématique IRT Jules Vernes. Beaucoup de développement R&D autour de Nantes-Atlantique. Quelle extension possible ?
- Périmètre de la consultation limité à la Loire-Atlantique. Depuis Paris, les médiateurs ont eu l'impression qu'il n'y a pas eu de contestation du périmètre de la consultation.

Calendrier à venir :

26 septembre : point d'étape par la mission de médiation.

Attente du résultat ou avancement des études lancées :

- Impact de Nantes Atlantique sur le lac de Grand-lieu
- Impact de Nantes Atlantique sur le bruit
- Etude sur l'état de la piste actuelle (état de santé, coût), avec un accord sur le cahier des charges.

Rapport remis fin novembre, décision avant fin décembre. Validité DUP : 8 février 2018.

Avenir des terres à Notre-Dame-des-Landes

En présence de COPAIN, de la Confédération paysanne, de l'ACIPA, de membres de l'AG du mouvement et des Naturalistes en lutte. Chacun présente le point de vue de la structure qu'il représente.

Vigilance sur les termes utilisés quand on évoque le sujet de l'avenir de la ZAD.

Tout d'abord, le terrain ne veut pas de la suspension du projet, ni de la prolongation de la DUP. Abandon du projet = abrogation de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Sur le terrain on ne veut pas de report !!!

Sur les questions juridiques liées au foncier, il faut rappeler que le propriétaire c'est l'Etat, Vinci n'est que gestionnaire.

Sur le terrain, il y a des paysans historiques, des habitants historiques et des occupations sans titre. Certains paysans ont des conventions annuelles d'occupation. Si la DUP tombe, tous les historiques retrouvent leurs droits et titres, les exploitants retrouvent leurs droits usage et baux.

Sur les 1650 ha concernés par le projet, il y a :

- 400 ha de bois, friches, bâtiments, chemins et routes,
- 450 ha cultivés par des paysans résistants (4 fermes),

- 800 ha redistribués tous les ans en conventions annuelles par AGO Vinci ou la chambre. Attention, sur ces 800 ha, 220 ha sont occupés et gérés par le mouvement depuis deux ans (revendication du droit de cultiver et de la reprise de l'usage des terres).

Historique sur la propriété du foncier : 850 ha avaient été achetés par le département qui les a revendus à l'Etat, 150ha ont été acquis à l'amiable par Vinci et 650ha restaient en procédure d'expropriation. Aujourd'hui, il y a une procédure de rétrocession sur 150ha, en raison du terme du délai de 5 ans sans travaux réalisés. Cette procédure devant le TGI de Saint-Nazaire concerne 25 dossiers.

Qui sont les acteurs locaux en présence ? ADECA (paysans historiques), COPAIN (avec conf 44), ACIPA (habitant-es), CEDPA (élu-es), occupants et naturalistes. Quid des comités de soutiens qui sont plus loin du terrain ? Ces acteurs ont la volonté que les décisions se prennent au plus près du terrain et veillent à éviter les instrumentalisations.

Sur la ZAD, il y a différents habitats (auto-construits, habitats légers ou insolites, etc..) et différentes activités (boulangerie, gestion du bois et des haies, brasserie...). Les routes et les chemins sont en libre circulation.

Quel est l'avenir de la zad, quels sont les écueils à éviter ? Comment régulariser la situation des zadistes ? En faire une zone libre ? Eviter que cela devienne un ghetto. Question du rapport de certaines personnes à l'élevage.

L'AG du mouvement s'est mise d'accord sur **six points pour l'avenir de la ZAD**, c'est le fruit d'un travail de trois ans. «Une fois le projet d'aéroport abandonné, nous voulons :

1. Que les habitants-es, propriétaires ou locataires faisant l'objet d'une procédure d'expropriation ou d'expulsion puissent rester sur la zone et retrouver leur droits.

2. Que les agriculteurs-ices impacté-es, en lutte, ayant refusé de plier face à AGO-VINCI, puissent continuer de cultiver librement les terres dont ils et elles ont l'usage, recouvrir leurs droits et poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

3. Que les nouveaux habitant-es venu-es occuper la ZAD pour prendre part à la lutte puissent rester sur la zone. Que ce qui s'est construit depuis 2007 dans le mouvement d'occupation en terme d'expérimentations agricoles hors cadres, d'habitat auto-construit ou d'habitat léger (cabanes, caravanes, yourtes, etc.), de formes de vie et de lutte, puisse se maintenir et se poursuivre.

4. Que les terres redistribuées chaque année par la chambre d'agriculture pour le compte d'AGO-Vinci sous la forme de baux précaires soient prises en charge par une entité issue du mouvement de lutte qui rassemblera toutes ses composantes. Que ce soit donc le mouvement anti-aéroport et non les institutions habituelles qui détermine l'usage de ces terres.

5. Que ces terres aillent à de nouvelles installations agricoles et non agricoles, officielles ou hors cadre, et non à l'agrandissement.

6. Que ces bases deviennent une réalité par notre détermination collective. Et nous porterons ensemble une attention à résoudre les éventuels conflits liés à leurs mises en œuvre.

Quelle serait la gestion de la propriété une fois la DUP abandonnée ? Depuis 1973, il n'y a jamais eu d'association de propriétaires créée. C'est l'usage qui est la priorité : entretien, habitat, statut des cabanes et yourtes. Il y aura des régularisations à faire. Question du fermage et des impôts. Les compteurs d'eau et d'électricité.

Un des enjeux, c'est le modèle agricole qui se mettrait en place. Quel serait le poids de la FNSEA sur la ZAD si abandon ? La FNSEA n'est pas majoritaire sur la zone en nombre, mais l'est sur la surface, et de plus elle entoure la ZAD. En CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture), quand il est question de réaffectation de terres, ce sont les mêmes structures qui demandent souvent des compensations, notamment pour toucher des primes. L'installation n'est pas toujours prioritaire, malgré la loi. COPAIN réclame un moratoire sur le territoire et souhaite éviter le circuit CDOA. La question de la redistribution des terres est très importante.

Les Naturalistes prospectent depuis 2013. La zone a besoin d'agriculture saine pour être préservée. Bocage type années 50 qu'il faut maintenir et restaurer. Deux opérations de restauration déjà réalisées : une mare et une prairie oligotrophe. Il va y avoir des visites de terrain sur la zad une fois par mois, à compter d'octobre. Il faut inciter les gens à aller sur le terrain pour s'informer des pratiques (pratiques fondées sur le partage, la collaboration et l'expérimentation). Les naturalistes proposent une expertise des projets de gestion des terres, les habitant-es de la ZAD en sont demandeurs. A moyen terme, il s'agirait peut-être de faire de NDDL un site pédagogique et une vitrine pour faire tâche d'huile.

Débats

- Regrets que la biodiversité ne soit pas plus mise en avant dans le projet.
- Enjeu stratégique à gagner du temps et obtenir une pause, un temps de maturation et d'apaisement, pour laisser le temps à la réorganisation de la ZAD.
- Gagner la bataille de l'opinion publique sur l'ensemble du territoire français.
- Rappel de l'importance de la non-violence, d'où qu'elle vienne, militante ou institutionnelle.
- L'image de la zone de non-droit est un frein à l'abandon du projet. La ZAD doit s'ouvrir et partager, notamment avec les élu-e-s locaux.
- Enjeu politique : Bruno Retailleau axe sa communication sur la zone de non-droit. Le seul tract parlant de la préservation des zones humides est celui du candidat Macron aux sénatoriales.
- Basculement sur la ZAD : la coordination est plus ferme qu'auparavant, changement de relation avec l'appui des zadistes historiques.
- Elaborer une stratégie de communication pour donner une image positive de la ZAD ? S'appuyer sur les comités locaux comme ambassadeurs. Dé diaboliser les zadistes, mettre en avant les bonnes pratiques.
- La violence : ce n'est pas parce qu'il y a de la violence dans les quartiers qu'on va évacuer les quartiers...
- Les rapports avec les journalistes.
- Importance de mettre en avant notre projet d'aménagement du territoire, notamment sur les mobilités.
- Mise en place d'une entité pour régulariser la situation sur la zad et gérer l'après abandon du projet. La solution sera unique et spécifique à NDDL, et l'entité correspondra au territoire.
- Un véritable modèle de société sur la zone à partager ?